



**PRÉSENTATION BRÈVE ET
SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2023
VILLE**

**Conseil Municipal
du 11/04/2023**

Le contexte de l'élaboration du budget municipal 2023

Le contexte général

Une inflation record au niveau mondial

En 2022, l'inflation a atteint des sommets inédits dans le monde entier. L'inflation résulte notamment de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir les conditions financières tout au long de l'année ce qui a généré une augmentation des taux.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. Ainsi, en zone Euro, l'inflation atteint 10,6% en octobre avant d'atteindre 9,2% en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

Les répercussions économiques du conflit en Ukraine sur la zone Euro

La zone Euro est la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro fait face à cette situation en essayant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie ce qui ne peut se faire que de façon limitée et coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité de la zone Euro a ralenti.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Banque Centrale Européenne a débuté la remontée de ses taux à compter de juillet. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la banque Centrale Européenne s'établissaient dans la fourchette 2% - 2,75%.

La situation observée en France

L'activité économique française a été en 2022 moins forte que prévu en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après avoir ralenti en août et en septembre, l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%) dans un contexte de pénurie de carburants avant de décélérer en décembre (5,9%) en lien avec la baisse des prix de l'énergie.

En moyenne, l'inflation en France a été de 5,2% en 2022 contre 1,6% en 2021. La hausse moyenne de l'inflation en France s'est, compte tenu de mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation, révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro, l'inflation moyenne en zone Euro étant de 8,9%.

Le taux de croissance 2022 s'établit à 2,6%.

Loi de finances pour 2023 – Principales mesures concernant les collectivités locales

Situation à considérer

La crise énergétique et l'inflation marquent la loi de finances pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. La dette publique devrait se stabiliser également.

Dispositions relatives aux collectivités locales

Suppression de la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises

La suppression de la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises a été étalée sur deux ans : 50% en 2023 et 50% en 2024. La baisse sera de 4,1 milliards d'euros dès 2023 et de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises.

Le montant de la compensation pour les collectivités concernées sera déterminé sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes des communes et des intercommunalités en 2020, 2021, 2022 et 2023.

Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF augmentera de 320 millions d'euros. 95% des collectivités devraient voir leur dotation se maintenir ou augmenter en 2023.

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dans la loi de finances 2023, montant en baisse comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'euros
(-337 millions d'euros par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville : 150 millions d'euros.

La loi de finances précise que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

Création du Fonds vert

Ce fonds est destiné à aider les collectivités à financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique. Il dispose de 2 milliards d'euros de crédits auxquels se rajoute 1 milliard d'euros de la Banque des territoires.

L'utilisation et la répartition de ce fonds seront entièrement délégués aux préfets dans le cadre des contractualisations

Hausse de la péréquation verticale

Cette hausse représente 320 millions d'euros (contre 230 millions d'euros en 2022) financés par l'abondement de la DGF. Pour les communes, la hausse concerne la DSU et la DSR.

Filet de sécurité sur les dépenses énergétiques

Les collectivités les moins favorisées pourront bénéficier d'une dotation correspondant à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité

et chauffage entre 2022 et 2023 et 50% de la différence des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

Amortisseur Electricité

Les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros le MWh en bénéficieront. Au-delà de ce seuil, l'Etat prendra en charge 50% des surcoûts jusqu'à un prix plafond qui s'élève à 500 euros le MWh.

Cette aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs. L'Etat compensera directement les fournisseurs.

Actualisation des valeurs locatives d'habitation

Elle est décalée de deux ans. L'intégration dans les bases d'imposition devrait être effective au 1^{er} janvier 2028.

Autres dispositions

La participation de l'Etat au financement de l'apprentissage est abrogée.

Les travaux d'investissement réalisés en régie et les investissements relatifs à l'acquisition, l'agencement et l'aménagement des terrains seront éligibles au FCTVA.

Le contexte local : des budgets toujours sous contraintes

L'impact du contexte général sur le budget de la collectivité

Les dispositions retenues en matière de gestion du budget depuis plusieurs exercices sont ébranlées malgré les efforts conduits

La Ville s'est inscrite durant le précédent mandat dans une dynamique d'économies sur la section de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes de fonctionnement initiée par l'Etat par sa politique de redressement des comptes publics (baisse massive de DGF).

Elle a également conduit une politique très volontariste de désendettement afin de réduire l'encours.

Cette démarche a permis d'améliorer l'ensemble des indicateurs de gestion et les capacités financières de la collectivité.

Une meilleure santé financière de la collectivité avait permis d'absorber l'impact de la crise sanitaire.

En 2022, la stratégie d'amélioration des comptes communaux a été ébranlée par la difficultés résiduelles de la crise sanitaire COVID générant des impacts négatifs sur les recettes de fonctionnement de la collectivité avec notamment une baisse des produits des services. La revalorisation des salaires des agents générée par l'augmentation générale du point d'indice et l'augmentation sans précédent du coût des fluides sont également deux facteurs perturbants pour l'équilibre des comptes.

Un contexte 2023 perturbant la dynamique de maîtrise des équilibres de la section de fonctionnement

Au chapitre des dépenses, les charges à caractère général ne peuvent plus être contenues du fait du contexte général, principalement en raison de l'évolution des dépenses liées aux fluides : énergies, carburant. Plusieurs dispositifs «d'atténuation» sont annoncés par l'Etat mais selon toute vraisemblance, la ville de Tulle ne pourra bénéficier que du seul « amortisseur électricité ». En tout état de cause, les dispositifs étatiques mis en œuvre sont des compensations partielles qui ne couvrent qu'une petite partie des surcoûts tarifaires des énergies.

Les charges de personnel augmenteront en 2023 du fait de la revalorisation du point d'indice de 2022 avec sa prise en compte en année pleine.

Concernant les recettes de fonctionnement, les bases des impôts locaux devraient augmenter de 7,1% en 2023 et la DGF devrait être faiblement dynamique grâce à une légère augmentation de la part DSU. Par ailleurs, la collectivité a été informée en janvier 2023 qu'elle devait reverser l'acompte perçu en décembre 2021 au titre du mécanisme de garantie aux communes et intercommunalités d'un niveau de ressources fiscales égal à la moyenne des produits fiscaux perçus entre 2017 et 2019 pour un montant de 34 636 €, cet acompte ayant été versé sur une estimation des pertes de recettes versées en fin d'année aux collectivités bénéficiaires.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement vont cette année encore progresser plus fortement que les recettes. Ce déséquilibre dégrade la capacité d'autofinancement de la collectivité et sa capacité à investir sans recourir à l'emprunt. L'enjeu des exercices budgétaires à venir sera de retrouver une trajectoire visant à préserver un niveau d'investissement suffisant pour préserver l'attractivité de la ville et assurer sa modernisation sans engager la ville dans un endettement qui obérerait son avenir. L'exercice est complexe sur l'exercice 2023 qui sera celui de l'achèvement de chantiers importants (notamment le musée et ses abords). Le PPI joint au présent rapport met en exergue les réflexions à mener et sera sans nul doute un document d'arbitrage essentiel pour le vote du prochain budget et de celui des années à venir.

Les objectifs prévalant dans l'élaboration du budget 2023

La construction du budget 2023 visera à :

- contenir les charges de fonctionnement dans un souci de maîtrise du budget mais aussi d'inscription dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique. En 2022, des décisions ont été prises pour maîtriser la consommation énergétique au sein des services et équipements municipaux. Les résultats ne peuvent pas encore être mesurés puisqu'au moins 6 mois sont nécessaires pour disposer d'éléments financiers suffisants. D'autre part, plusieurs dispositifs d'économie notamment sur l'éclairage sont encore en cours de déploiement. Un premier bilan pourra être fait au cours du printemps.
- poursuivre la mise en œuvre des orientations politiques en termes d'investissement en adaptant la programmation pluriannuelle à la situation conjoncturelle.

Comme indiqué lors du DOB, le vote du budget 2023 intervient dans un contexte d'inflation inédite.

En dépense, le coût des matières premières, notamment celui des énergies, constitue un point de vigilance important même si les cours de l'énergie sont en phase baissière actuellement.

L'évolution de la masse salariale liée à la revalorisation du point d'indice en milieu d'année dernière est à prendre en compte en année pleine.

Concernant les recettes, le produit fiscal désormais issu en quasi-totalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties, bénéficie de l'effet acte par la loi de finances avec une hausse de 7.1% des bases de taxes foncières des ménages.

Ce budget 2023 s'inscrit aussi dans les principes évoqués lors du débat d'orientations budgétaires :

- Pas de hausse des taux de fiscalité.
- Poursuite des politiques visant à contenir les coûts de fonctionnement de la collectivité notamment sur les économies d'énergie.
- Maintien d'un objectif de désendettement à la fin du mandat autour de 6 M€.

Le budget global s'équilibre à hauteur de 35,3 M€ : 21,5 M€ consacrés à la section de fonctionnement et près de 13,8 M€ pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023

Légende :

- Opérations d'ordre internes
- Opérations d'ordre entre sections
- Opérations réelles

FONCTIONNEMENT 21 476 144

Dépenses

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Charges à caractère général (011) : | 4 255 091 |
| Charges de personnel (012) : | 10 498 410 |
| Charges de gestion courante (05) : | 2 370 838 |
| Charges financières (06) : | 626 605 |
| Dépenses imprévues (022) : | 0 |
| Autres charges : | 62 853 |

17 813 797

Recettes

| | |
|---|------------|
| Produits des services (70) : | 1 675 184 |
| Impôts et taxes (73 et 731) : | 14 769 339 |
| Subventions et participations (74) : | 3 228 041 |
| Autres produits gestion courante (75) : | 135 823 |
| Atténuation de charges (013) : | 123 000 |
| Produits financ. et exception. (76 et 77) : | 5 200 |

21 064 808

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Opérations d'ordre entre sections : | 1 103 560 |
| Financement de l'investissement : | 2 558 786 |

3 662 347

INVESTISSEMENT 13 839 539

Recettes

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Opérations d'ordre internes : | 120 000 |
| Opérations d'ordre entre sections : | 1 103 560 |
| Financement par le fonctionnement : | 2 558 786 |

3 682 347

Dépenses

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Opérations d'ordre internes : | 120 000 |
| Opérations d'ordre entre sections : | 411 336 |
| Déficit reporté (001) : | 1 104 267 |

| | |
|---|-----------|
| Réserves (1068) : | 1 553 768 |
| Subventions + DGE + Amendes police (13) : | 5 073 418 |
| Emprunts et locations ventes (16) : | 2 743 507 |
| FCTVA + TLE (10) : | 550 000 |
| Ventes (024) : | 136 500 |
| Autres recettes : | 0 |

10 057 193

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Dépenses d'équipement (20 21 et 23) : | 9 758 343 |
| Annuité en capital (16) : | 2 104 111 |
| Subventions d'équipement (204) : | 336 000 |
| Dépenses imprévues (020) : | 0 |
| Autres dépenses : | 5 482 |

13 308 204

Le niveau des dépenses de fonctionnement a été affiné depuis le débat d'orientations budgétaires :

- Les charges progressent plus fortement que les recettes (hors reprise de l'excédent antérieur) dans le contexte exposé et détaillé lors du DOB.

- Le chapitre 011 atteint 4,255 M€ en le comparant à la consommation mesurée au CA 2022, on peut observer une augmentation sensible des crédits sollicités liée en très fortes proportion par l'évolution du coût des énergies et dans une moindre mesure par la hausse du coût des matières premières. A noter que les crédits consacrés aux énergies ont été revus à la baisse pour tenir compte de plusieurs éléments favorables :
 - L'amortisseur d'électricité qui devrait réduire le niveau des factures de près de 250 K€ selon les calculs de la Fédération d'électricité.
 - Les nouvelles évaluations tarifaires transmises également par la Fédération d'électricité.
 - Les premiers résultats positifs du plan d'économie d'énergie. Même si la ville manque encore de recul pour analyser finement les factures de cet hiver, elle peut raisonnablement tabler sur une réduction de coût d'au moins 10 000 euros par mois.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par les deux principes de stabilité énoncés lors du DOB :

- Un engagement de l'Etat à stabiliser le montant de ses dotations
- Un engagement de la ville à « geler » ses taux de fiscalité cette année encore.

VILLE BP 2023

Investissement

| | Dépenses | | | Recettes | | |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|
| | Prevu 2022 | Dont BP 2022 | CA 2022 | Prevu 2022 | Dont BP 2022 | CA 2022 |
| Opérations réelles | | | | | | |
| Dotations, Fonds divers, réserves 10 | | | | 640 233,00 | 664 058,00 | 561 675,12 |
| Annulation subventions 13 | 3 860,75 | 3 860,75 | 0,00 | 3 804 037,75 | 4 206 479,75 | 2 412 132,81 |
| Emprunts et dettes 16 | 2 039 767,12 | 2 019 767,12 | 2 039 289,98 | 1 388 446,85 | 3 062 792,85 | 1 899 999,84 |
| Immobilisations incorporelles 20 | 521 716,08 | 540 789,08 | 245 569,81 | 9 610,00 | 9 610,00 | 9 610,00 |
| Subventions d'équipement versées 204 | 280 000,00 | 280 000,00 | 70 702,30 | | | |
| Immobilisations corporelles 21 | 3 478 457,72 | 3 208 092,72 | 1 172 513,15 | | | |
| Immobilisations en cours 23 | 3 197 233,20 | 3 836 072,20 | 2 651 420,07 | | | |
| Participations et créances rattach 26 | 3 000,00 | 3 000,00 | 0,00 | -249 289,00 | 11 946,00 | 0,00 |
| Autres immos financières 27 | 3 216,00 | 4 286,00 | 4 285,50 | 4 286,00 | 4 286,00 | 4 285,50 |
| Opér.p/le compte de tiers 45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 770,00 | 1 770,00 | 1 770,00 |
| Dépenses Imprévues 020 | 200 000,00 | 200 000,00 | 0,00 | | | |
| Déficit d'investiss.reporté 001 | 4 134 716,91 | 1 134 716,91 | 0,00 | 3 327 189,55 | 3 327 189,55 | 1 553 767,54 |
| Total opérations réelles | 11 964 527,78 | 14 231 584,78 | 6 184 780,81 | 8 926 304,15 | 11 288 132,15 | 6 216 662,82 |
| Opérations d'ordres | | | | | | |
| Opérations ordre entre sections | 416 619,48 | 415 622,90 | 237 222,32 | 1 235 789,76 | 920 578,18 | 1 235 789,76 |
| Total ordre section à section | 416 619,48 | 415 622,90 | 237 222,32 | 2 419 053,35 | 2 438 497,35 | 2 568 786,48 |
| Opérations ordre internes | 10 000,00 | 10 000,00 | 7 324,86 | 3 354 843,11 | 3 359 075,53 | 1 235 789,76 |
| Total ordre dans section | 10 000,00 | 10 000,00 | 7 324,86 | 10 000,00 | 10 000,00 | 7 324,86 |
| TOTAL GENERAL | 12 291 147,26 | 14 657 207,68 | 6 429 327,99 | 12 291 147,26 | 14 657 207,68 | 9 459 777,44 |
| | | | | | | 13 839 539,46 |
| | | | | | | 2 733 897 |
| | | | | | | -629 786 |
| | | | | | | Emprunt de l'exercice |
| | | | | | | Endettement |

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 13,8 M€.

Il s'agit d'un montant élevé notamment lié aux travaux du musée et ses abords (places Maschat et Roosevelt) qui sont en voie d'achèvement. La ville maintient son effort de modernisation de ses équipements et de son patrimoine (notamment sur les locaux). Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2023 à environ 10 M€. Le détail des opérations est indiqué dans le PPI annexé.

L'autofinancement représente plus de 36% des dépenses d'équipement, les subventions près de 50%.